

Echange avec Aurelien Catin

intro

Aurélien Catin est auteur, membre du collectif La Buse et de l'association d'éducation populaire Réseau Salariat.

Contexte de pandémie comme révélateur des lacunes du statu-quo

Pour saisir concrètement la réalité des artistes-auteurs en France, un bref Bilan du 1er confinement sur la situation de ces travailleurs permet d'identifier les difficultés principales de leur condition. En effet cette crise a été comme un exhausteur des différences arbitraires qui les distinguent d'autres travailleurs de la culture que sont les intermittents du spectacle ou les fonctionnaires.

L'effondrement du secteur de la culture qui a suivi l'annonce du 1er confinement le 16 Mars 2020 par Macron a privé les artistes-auteurs des lieux principaux où ils pouvaient matérialiser le fruit de leur travail (librairies, galeries d'art, etc). En effet, cette crise sanitaire les a littéralement "mis à poil" car leur droits d'auteur venaient de perdre les lieux principaux où ils pouvaient se faire valoriser par la vente (livres, pièces d'art, etc). Ces artistes-auteurs ont certes pu solliciter les quelques aides en soutien des TPE-PME, mais ces dernières ne sauraient compenser les dommages subis suite à ce confinement.

Cette situation est à contraster avec ce qu'ont pu vivre les intermittents du spectacle qui ont pu se rabattre sur un chômage partiel leur donnant droit à 84% d'un salaire normal malgré l'arrêt du gros de leur activité. Les fonctionnaires ont su encore mieux surmonter cette épreuve car le salaire de ces derniers est complètement détaché de leur activité concrète et ont donc pu percevoir un salaire complet. On peut constater la supériorité de ces régimes où le droit au salaire est indépendant de l'activité (intermittents et fonctionnaires) pour surmonter les crises et autres aléas de la réalité de l'activité culturelle.

La réalité particulière des Artistes-auteurs

Cette vulnérabilité des artistes-auteurs face à cette crise sanitaire est le produit d'un processus historique qui a vu se télescoper deux conceptions antagoniques de l'artiste. L'une basée sur le travail quotidien réalisé par tout artiste et une autre conception basée sur un mythe de l'artiste solitaire et inspiré, rentier de sa créativité. Ces deux conceptions sont nécessaires pour recouper la réalité actuelle des artistes-auteurs. En effet d'un côté les artistes jouissent d'un droit à la propriété sur leur œuvre (droit d'auteur), qui leur permet de jouir des fruits de l'exploitation de ce patrimoine. D'un autre côté le travail des artistes-auteurs inclut aussi toute une série d'activités comme les ateliers, tables rondes et autres interventions pour lesquels ils sont aussi rémunérés.

Au jour d'aujourd'hui, la conception patrimoniale du droit d'auteur détermine principalement le cadre dans lequel les artistes-auteurs opèrent, ce qui peut expliquer l'intégration partielle de cette profession au sein de la Sécurité sociale. En effet les artistes-auteurs sont affiliés au régime général pour les assurances sociales et les prestations familiales, mais n'ont pas accès à l'assurance chômage.

Cette conception patrimoniale des artistes-auteurs tout en étant dominante, ne reflète pourtant pas la réalité de l'exploitation que subit la grande majorité d'entre eux, les rattachant ainsi bien plus à la condition de travailleur sur-exploité qu'à celle de petit propriétaire. En effet ce qu'omet la conception patrimoniale de

la condition d'artiste-auteur c'est la dependance de ces derniers a des distributeurs pour toucher un public qui par sa consommation permettra a la valeur de ce patrimoine de se realiser. Ainsi il est necessaire de dissoudre l'amalgame entre droit moral d'une oeuvre qui reconnait la singularite de l'oeuvre produite par un artiste-auteur et le droit patrimonial qui va determiner l'existence de l'oeuvre comme marchandise. Ce droit patrimonial ne peut etre concretiser que grace a l'infrastructure de distributeurs (librairies, galleries, festivals, expositions, etc) a meme d'atteindre le public sensible a cette production artistique.

Actuellement ces moyens de distributions sont concentres en un petits nombre d'acteurs qui dominent le secteur. Cette configuration va poser un rapport de force largement a la defaveur des artiste-auteurs qui devront se soumettre aux conditions de ces grands distributeurs lorsqu'ils leur cederont leur droit d'auteurs pour valoriser leur creation. Pour illustrer les consequences de ce rapport de force inegale, on peut noter la part que represente la remuneration des auteurs pour un livre, souvent bien en deca de 10%, ou encore la co-optation nepotique qui va determiner qui sera publie ou expose au grand public. Cette sur-concentration affecte aussi bien le domaine publique domine par des institutions comme le CNC ou le Centre national du livre, que le domaine prive domine par les fondations de mecenés amateur de virtuosite esthetique et fiscale.

De cette configuration tres desequilibre decoule aussi l'instauration d'un travail gratuit institutionalise pour la grosse majorite des artiste-auteurs, qui fourniront une quantite de travail dont la conversion en revenu sera dictee par les interets de ce petit groupe de grands distributeurs. Ainsi nous nous retrouvons avec 50 % des plasticiens touchant moins de 9000 euros par an ou encore 75% des auteurs de BD au RSA, qui sont des exemples parmi d'autre de l'extreme precarite qu'impose le rapport de force actuel dans le secteur de la culture.

Certains voudraient mettre en avant les fameuses plateformes numeriques, tel que Amazon, comme echapatoire a cette exploitation "traditionnelle". Malgre les chimeriques success story, mises en avant par la communication ludique et disruptive de ces plateformes, il sagit bien d'une regression encore plus violente vers un travail a la tache soumis a l'arbitraire d'algorithmes visant avant tout l'ecoulement d'une sur-production plus que l'eveil et l'epanouissement de notre societe.

Se re-appropriier et depasser l'intermitence

Cette realite de la condition des artiste-auteurs pose le statut des intermittents du spectacle comme un horizon necessaire a saisir pour prolonger le mouvement d'extension des libertes des travailleurs portes par le mouvement ouvrier tout au long de sa lutte historique pour depasser son exploitation. Un objectif possible qui pourrait animer cette re-appropriation de notre heritage social est la notion de salaire a la qualification attachee a la personne, aujourd'hui porte par l'oeuvre de Bernard Friot. En effet l'intermittence represente un embryon de cette proposition est contient en elle tout les elements decisifs pour une re-appropriation de la valeur ajoutee produite par les travailleurs pour les travailleurs. Pour s'en convaincre un petit retour historique sur la creation de ce regime peut permettre d'eclairer ces notions.

En 1958 l'assurance chomage (UNEDIC) est creee comme un prolongement de la securite sociale ouvert aux intermittents grace aux annexes 8 et 10. L'UNEDIC represente une socialisation du risque de perte d'emploi en garantissant la continuation du salaire pendant le chomage grace au mecanisme de la cotisation. 1979 verra l'inclusion des travailleurs du spectacle dans ce regime, qui a requis le depassement *d'obstacles juridiques, politiques et même philosophiques, depuis la rédaction de contrats-types jusqu'au vote d'une présomption de salariat, pour prétendre à un régime d'indemnisation du chômage aussi robuste que celui de l'Unédic. Leur force aura été de s'organiser selon des modalités d'action collective qui font défaut aux*

plasticien·es et aux écrivain·es aujourd'hui. 1984 verra la création du régime de l'intermittence qui apparut originellement comme une victoire du patronat. En effet ce régime fut initialement mis en place pour évacuer des chômeurs longue durée de l'UNEDIC. Néanmoins le cadre posé par ce nouveau régime a recouvert beaucoup de travailleurs intermittants du spectacle précaires et leur donnera accès à de nouveaux droits sociaux. Ainsi de manière inattendue cette initiative réalisera partiellement le salariat hors de l'emploi pour beaucoup de précaires du spectacle.

Ce salaire hors de l'emploi est une réelle conquête pour la classe laborieuse du spectacle. Son financement par la cotisation et sa gestion par des caisses administrées par les travailleurs eux-mêmes constituent la reconnaissance de la valeur ajoutée produite par ces travailleurs en tant que commun. Cette mutualisation de la valeur économique garantie pour les travailleurs et leur famille la prise en charge socialisée des risques de toute nature, susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain et d'accès à une qualité de vie digne.

Néanmoins, cette conquête est depuis sa création mise à mal par une classe dirigeante étrangère à ces idéaux progressistes. Ainsi on constate aujourd'hui un durcissement des critères d'accès à ces régimes (validation de 507 heures dans la dernière année, limitation de ces droits dans le temps) et un assèchement du financement par la cotisation pour le suppléer par la fiscalité et ainsi mettre l'État (instrument de la classe dominante) en charge de cette institution.

L'après de cette lutte créera deux réactions: une première qui voudra supprimer le régime des intermittents pour échapper à la détresse imposée par les conditions arbitraires d'accès aux droits. Une seconde visant à ré-affirmer la nécessité de ce droit et à l'étendre à de nouveaux travailleurs (saisonniers).

Néanmoins, Aurelien constate chez les jeunes plasticiens un rejet de la figure romantique de l'artiste comme puissance créatrice autonome qui peut en vivre par la rente. On observe la constitution de collectifs d'artistes adoptant une pratique collective de leur travail. Bien que forcés par la nécessité vers ces modes collectifs d'organisation, ce glissement change en profondeur les aspirations et les idéaux de cette nouvelle génération et rend plus actuel que jamais cet héritage progressiste que sont les régimes sociaux de notre Sécurité sociale.

Cette conception de l'Artiste, comme contributeur d'une œuvre collective, vient de-mystifier la conception individualiste et au final assez bourgeoise qui domine encore l'image de l'Artiste dans nos sociétés. Cette composante collective et cet ancrage dans l'héritage social de notre société met d'autant plus en lumière l'importance que joue l'activité artistique comme instrument d'émancipation politique.

Dans cet effort de ré-appropriation et de dépassement de l'intermittence, Aurelien Catin ouvre un chemin pour concrètement réaliser un salaire à la qualification personnelle avec la re-configuration profonde de l'organisation du travail qu'il implique, promouvant la gestion par les travailleurs dans le secteur de la culture. Cette proposition, tout en étant originale, s'inscrit dans le sillage du mouvement plus large porté par Réseau Salariat qui vise la déclinaison de cette logique dans tous les secteurs de la société (Alimentation, Culture, Santé, etc). Dans ce même esprit mais dans le secteur du journalisme on peut noter la proposition de Pierre Rimbart (<https://www.monde-diplomatique.fr/2014/12/RIMBERT/51030>).

En plus de cette articulation avec Réseau Salariat, le corps des artistes-auteurs commence à s'organiser pour pleinement exister comme sujet politique à part entière dans le paysage politique. Dans cet effort on peut noter l'organisation La Buse:

Constatant la récurrence systémique d'abus en tout genre dans le champ de l'art, La Buse s'est constituée non seulement pour faire des propositions permettant d'améliorer les conditions des travailleur·euse·s de l'art, mais aussi pour aider ces mêmes personnes à faire valoir leurs droits. La Buse œuvre à la reconnaissance d'un statut pour les travailleur·euse·s de l'art en proposant une série de revendications et en développant plusieurs outils, dont une plateforme de visibilité des pratiques abusives.

Cette organisation jette les bases d'un processus de conscientisation nécessaire pour surmonter les contradictions et l'exploitation qui broient les artiste-auteurs aujourd'hui.